

## **ASSEMBLÉE DU 24 février 2022**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 24 février 2022, à 16 h, sous la présidence de monsieur Jocelyn Blondin.

Sont présents (par visioconférence) :

Monsieur Jocelyn Blondin, président, conseiller de la Ville de Gatineau  
Madame Bettyna Bélizaire, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau  
Madame Caroline Murray, conseillère de la Ville de Gatineau  
Monsieur Jean Lessard, conseiller de la Ville de Gatineau  
Monsieur Edmond Leclerc, conseiller de la Ville de Gatineau  
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté  
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents (par visioconférence) :

Monsieur Patrick Leclerc, directeur général  
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

### **Ouverture de l'assemblée**

---

#### **Période de questions :**

Aucune question n'est soulevée.

**CA-2022-020**

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR madame Bettyna Bélizaire  
APPUYÉ PAR madame Caroline Murray  
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
  - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 27 janvier 2022
3. **Direction générale**
  - 3.1 Demande au gouvernement du Québec pour une localisation durable et responsable du centre hospitalier affilié universitaire (CHAU)
4. **Direction – gestion de projets**
  - 4.1 Modification de contrat – construction du tronçon Labrosse à Lorrain (ajout des travaux de drainage dans la partie rurale) – Projet Lot 232 (DS2020-146-03)
5. **Bureau de projet – Système de transport structurant vers l'ouest**
  - 5.1
6. **Direction des finances**
  - 6.1
7. **Direction développement, marketing et communications**
  - 7.1

8. **Direction des opérations**
  - 8.1 Octroi contrat – mise à niveau des gliceurs CEE (DS2022-003-03)
  - 8.2 Octroi de contrat – disposition des eaux usées du Terminus Union (DS2022-012-03)
9. **Direction des ressources informationnelles**
  - 9.1
10. **Direction des ressources humaines**
  - 10.1 Octroi de contrat – programme d'aide aux employé(e)s et à leur famille (PAEF) (DS2021-190-03)
  - 10.2 Confirmation de statut de M. Yves Béthencourt au poste de directeur des ressources informationnelles
  - 10.3 Confirmation de statut de M. Alain Tremblay au poste de directeur du bureau de projet / Tramway Gatineau-Ottawa
11. **Direction de l'approvisionnement**
  - 11.1
12. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

**CA-2022-021**

**Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 27 janvier 2022**

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc  
APPUYÉ PAR monsieur Jean Lessard  
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 janvier 2022 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2022-022**

**Demande au gouvernement du Québec pour une localisation durable et responsable du centre hospitalier affilié universitaire (CHAU)**

---

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec souhaite bâtir un nouveau centre hospitalier affilié universitaire (CHAU) à vocation régionale afin d'augmenter le nombre et de rendre plus accessibles les services de soins de santé en Outaouais;

ATTENDU QUE les activités du futur CHAU engendreront de nouveaux déplacements, tant pour les utilisateurs de services que pour les 5 000 travailleurs;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté une politique de mobilité durable et qu'il est en voie d'adopter une politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire dont les objectifs visent à favoriser une mobilité et un aménagement durable, notamment en révisant les pratiques de localisation pour les projets d'infrastructures publiques d'envergure;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Gatineau a pris position dans ce dossier et que le choix du site pour le futur CHAU doit se faire en cohérence avec les orientations du schéma d'aménagement de la Ville et des circuits existants de transport collectif et actif;

ATTENDU QUE la Société de transport de l'Outaouais (STO) a pour mission d'assurer la mobilité des personnes sur le territoire de la Ville de Gatineau en leur offrant des solutions performantes de transport collectif durable afin d'encourager les citoyens à utiliser en grand nombre les transports en commun pour leurs déplacements;

ATTENDU QUE la Ville de Gatineau souhaite prendre un virage vers la carboneutralité et que le transport constitue une partie importante des émissions de gaz à effet de serre;

ATTENDU QUE la localisation du CHAU dans un lieu central de la Ville de Gatineau, déjà bâti et situé à proximité des axes structurants de transport collectif et actif, permettra une meilleure accessibilité pour l'ensemble de la population de l'Outaouais, ainsi qu'une optimisation des infrastructures et des services existants;

ATTENDU QUE les budgets alloués à la construction du CHAU ne prennent pas en compte les frais à engager pour le desservir en transport collectif et que la construction d'une infrastructure en périphérie engendrerait des coûts importants pour la STO afin d'en assurer la desserte;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Murray  
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
ET RÉSOLU

QUE la Société de transport de l'Outaouais ainsi que l'ensemble des membres de son conseil d'administration demandent au gouvernement du Québec :

- De favoriser un site localisé à proximité d'un axe structurant de transport collectif existant ou à venir pour l'emplacement du futur centre hospitalier affilié universitaire (CHAU);
- De s'engager à payer 100 % des coûts liés à la desserte de transport collectif pour le futur centre hospitalier affilié universitaire (CHAU), si cela s'avère nécessaire.

Adoptée à l'unanimité

CA-2022-023

**Modification de contrat – construction du tronçon Labrosse à Lorrain (ajout des travaux de drainage dans la partie rurale) – Projet Lot 232 (DS2020-146-03)**

---

ATTENDU QUE le 27 mai 2021, par sa résolution CA-2021-059, la Société octroyait le contrat pour la construction du tronçon Labrosse à Lorrain – projet Lot 232 à Couillard Construction ltée au montant de 29 735 310,66 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE suite à l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation, afin de répondre aux exigences du Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour le traitement des matières en suspension et du phosphore dans la section rurale du tronçon Labrosse-Lorrain, certains travaux additionnels sont requis, dont notamment :

- Ajout de deux réseaux de drainage (conduites pluviales) avec système de traitement;
- Aménagement de deux bassins de sédimentation.

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à une modification de contrat, et que cette modification entraîne des coûts additionnels de 705 580 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 22-018;

ATTENDU la recommandation de la Direction de la gestion de projets et du Comité de gestion;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François-Michel Brière  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean Lessard  
ET RÉSOLU :

QUE la modification au contrat de construction du tronçon Labrosse à Lorrain (ajout des travaux de drainage dans la section rurale) – Projet Lot 232, octroyé à Couillard Construction ltée, au montant de 705 580 \$, taxes incluses, soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2022-024**

**Octroi de contrat – mise à niveau des gliceurs CEE (DS2022-003-03)**

---

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public dans le but d'octroyer un contrat pour les services d'un entrepreneur en construction pour effectuer des travaux de mise à niveau des systèmes de gliceurs de l'atelier mécanique du CEE;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, une (1) soumission conforme a été reçue, à savoir :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Meglab Construction inc.	944 163,73 \$

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2022-021;

ATTENDU la recommandation du Service de l'entretien et de la Direction de l'approvisionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
APPUYÉ PAR monsieur Edmond Leclerc  
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour la mise à niveau des gliceurs du CEE soit octroyé à Meglab Construction inc., au montant de 944 163,73 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2022-025**

**Octroi contrat – disposition des eaux usées du Terminus Union (DS2022-012-03)**

---

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public dans le but d'octroyer un contrat pour les services de disposition des eaux usées du Terminus Union, pour une période de deux (2) ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 30 avril 2024;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres trois (3) soumissions conformes ont été reçues, à savoir :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
TOMLINSON ENVIRONMENTAL SERVICE ltd.	166 833,32 \$
GASCON ÉQUIPEMENT	198 607,81 \$
VEOLIA ES CANADA	223 931,06 \$

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2022-020;

ATTENDU la recommandation du Service de l'entretien et de la Direction de l'approvisionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
APPUYÉ PAR madame Bettyna Bélizaire  
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour les services de disposition des eaux usées du Terminus Union soit octroyé à Tomlinson Environmental Service ltd, au montant de 166 833,32 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2022-026

**Octroi de contrat – programme d'aide aux employé(e)s et leur famille (PAEF)**

---

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public visant l'octroi d'un contrat pour les services professionnels en counseling dans la cadre de son programme d'aide aux employé(e)s et à leur famille;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, une (1) soumission conforme a été reçue, à savoir;

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
LIFE WORKS (CANADA) LTD	191 433,38 \$

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande de retenir la seule soumission conforme;

ATTENDU QUE le contrat est pour une durée initiale de trois (3) années, avec deux (2) options de renouvellement d'une année chacune;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 22-014;

ATTENDU QUE la recommandation de la Direction des ressources humaines et de la Direction de l'approvisionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Murray  
APPUYÉ PAR madame Bettyna Bélizaire  
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour le programme d'aide aux employé(e)s et à leur famille soit octroyé à Life Works (CANADA) LTD, au montant pouvant totaliser 191 433,38, taxes incluses, si les deux (2) options de renouvellement sont exercées.

Adoptée à l'unanimité

CA-2022-027

**Confirmation de statut de M. Yves Béthencourt au poste de directeur des ressources informationnelles**

---

ATTENDU la nomination, le 25 février 2021, de monsieur Yves Béthencourt au poste régulier de directeur de la Direction des ressources informationnelles à compter du 15 mars 2021, comme en fait foi la résolution CA-2021-022;

ATTENDU que le Recueil des conditions de travail des employés cadres prévoit que tout nouvel employé est soumis à une période de probation de douze (12) mois;

ATTENDU que monsieur Béthencourt a complété sa période de probation à la satisfaction du directeur général;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
APPUYÉ PAR madame Bettyna Bélizaire  
ET RÉSOLU

QUE le statut régulier au poste de directeur à la Direction des ressources informationnelles soit accordé à monsieur Yves Béthencourt à compter du 15 mars 2022.

Adoptée à l'unanimité

CA-2022-028

**Confirmation de statut de M. Alain Tremblay au poste de directeur du bureau de projet / Tramway Gatineau-Ottawa**

---

ATTENDU la nomination, le 25 février 2021, de monsieur Alain Tremblay au poste régulier de directeur du Bureau de projet – Système de transport collectif structurant vers l'ouest à compter du 22 février 2021, comme en fait foi la résolution CA-2021-021;

ATTENDU que le Recueil des conditions de travail des employés cadres prévoit que tout nouvel employé est soumis à une période de probation de douze (12) mois;

ATTENDU que monsieur Tremblay a complété sa période de probation à la satisfaction du directeur général;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
APPUYÉ PAR madame Bettyna Bélizaire  
ET RÉSOLU

QUE le statut régulier au poste de directeur du Bureau de projet – Système de transport collectif structurant vers l'ouest soit accordé à monsieur Alain Tremblay à compter du 22 février 2022.

Adoptée à l'unanimité

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean Lessard  
APPUYÉ PAR monsieur Edmond Leclerc  
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 16 h 15

Adoptée à l'unanimité

---

Jocelyn Blondin,  
Président

---

Richard Vézina,  
Secrétaire d'assemblée



Société de transport  
de l'Outaouais

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil  
d'administration de la Société de transport de l'Outaouais  
tenue le 24 février 2022**

CA-2022-XXX

XXX

---

Adoptée à l'unanimité

M<sup>e</sup> Richard Vézina  
Secrétaire corporatif et responsable du contentieux